

Le 23 mai 2011

**HONORAIRES DE SECTEUR II
LORSQUE L'ASSURANCE MALADIE JOUE
AUX « POMPIERS PYROMANES »**

**Par Jacques CATON
Président de l'AOC/CSMF**

Il est totalement hallucinant d'avoir lu le communiqué de l'Assurance Maladie concernant les suppléments d'honoraires et les secteurs d'exercice, il en est de même d'ailleurs des interviews donnés par le Directeur Général.

En effet, c'est bien parce que l'Assurance Maladie a fait le choix, il y a trente ans, de ne pas augmenter les honoraires et de laisser ceux-ci dériver en créant le Secteur II, sous l'égide du 1er ministre de l'époque, que nous arrivons à cette situation totalement incontournable aujourd'hui. Les actes ne sont absolument pas rémunérés à leur juste valeur ce que reconnaissent d'ailleurs l'Assurance Maladie et les mutuelles.

Aujourd'hui, il est totalement illusoire de penser qu'un retour en arrière est possible car, aucun praticien de ces secteurs d'exercice ne pourra continuer à travailler s'il ne bénéficie pas de ces suppléments d'honoraires.

Il devient de plus en plus urgent de trouver une solution, d'une part en ce qui concerne la revalorisation du coût de la pratique qui n'a pas été revu depuis la mise en place de la CCAM et, d'autre part, et mettre en place pour ceux qui le souhaitent un secteur optionnel.

Nous avons le regret de constater que nous avons signé l'accord sur le secteur optionnel en octobre 2009 avec l'UNCAM et l'UNOCAM et que si celui-ci n'a pas été appliqué c'est bien par la seule volonté du Ministre de la Santé Roselyne BACHELOT qui porte une responsabilité totale dans l'état actuel de la situation financière des patients.

Il est évident que l'accord sur le secteur optionnel doit être signé mais pas à n'importe quelles conditions. Il s'est écoulé deux ans depuis le premier accord qui n'a pas été validé par le Ministère et, il est bien évident que depuis ces deux ans, l'inflation et l'augmentation des primes en RCP ont poursuivi leur effet dévastateur sur les finances des praticiens travaillant en plateaux techniques lourds.

AOC/CSMF sera encore plus exigeant dans la revalorisation des honoraires et défendra bien évidemment tous les praticiens.

**Contact Presse
Jacques CATON
Président AOC/CSMF
06 07 39 76 15**